

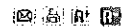


Rechercher Ok

- CLIMAT AIR ÉNERGIE
- EAU NATURE BIODIVERSITÉ
- PRÉVENTION DES RISQUES
- TRANSPORTS MOBILITÉ
- AMÉNAGEMENT PAYSAGE
- LOGEMENT CONSTRUCTION VILLE DURABLE
- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DONNÉES

Accueil > Développement Durable et Données > Autorité environnementale (publications réglementaires - avis et décisions) > Les avis de l'Autorité environnementale > Projets > Par département > Puy-de-Dôme (63) > 2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DONNÉES



Autorité Environnementale (portail d'accueil)

Culhat (63) : Centrale photovoltaïque



publié le 25 juillet 2018 (modifié le 21 août 2018)

Connaissance, observation, statistiques

Données géographiques

Avis AE

- Dossier 2018-ARA-AP-00598

- Absence d'avis en date du 30/07/2018

Développement durable et Partenariats

Croissance verte

[Haut de page](#)

Administration exemplaire

Veille de jurisprudence

Dans la même rubrique

- Les Maîtres d'Artière (63) : Installation de traitement et station de transit de produits minéraux
- Culhat (63) : Centrale photovoltaïque
- Pont-du-Château (63) : Vélo-route-Alier
- Miremont (63) : Centrale photovoltaïque
- Clermont-Ferrand : 63 : Hôtel-Dieu - Pavillon Gosselin
- Saint-Jean-des-Ollières (63) : Renouvellement et extension d'une carrière de basalte
- Aurières (63) : Exploitation

Sujet : Tr: Tr: Accusé de réception PROJET- Demande d'avis de l'autorité environnementale : Centrale photovoltaïque - Culhat - 63 - 2018-ARA-AP-00598
De : "PERRIER Françoise - DDT 63/SPAR/PDSF" <francoise.perrier@puy-de-dome.gouv.fr>
Date : 29/08/2018 10:21
Pour : "ROY Martine (Instructrice ADS) - DDT 63/Agences/THI" <martine.roy@puy-de-dome.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : Tr: Accusé de réception PROJET- Demande d'avis de l'autorité environnementale : Centrale photovoltaïque - Culhat - 63 - 2018-ARA-AP-00598
Date : Tue, 3 Jul 2018 09:06:55 +0200
De : "FAUCON Mireille (Cheffe de pôle) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" <mireille.faucon@developpement-durable.gouv.fr>
Organisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE
Pour : PERRIER Françoise - DDT 63/SPAR/PDSF <francoise.perrier@puy-de-dome.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : Accusé de réception PROJET- Demande d'avis de l'autorité environnementale : Centrale photovoltaïque - Culhat - 63 - 2018-ARA-AP-00598
Date : Mon, 25 Jun 2018 11:18:49 +0200
De : "Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par MAGNE Brigitte (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" <b.magne.-.ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>
Organisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE
Pour : ddt-directeur@puy-de-dome.gouv.fr <ddt-directeur@puy-de-dome.gouv.fr>

Bonjour,

L'autorité environnementale a reçu le 30/05/2018 le dossier cité en objet. Il a été enregistré sous le numéro 2018-ARA-AP-00598

L'avis de l'autorité environnementale sera rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

En vous souhaitant bonne réception,

P.S : Ce courriel vaut accusé de réception officiel. Il ne sera pas transmis de courrier papier.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale
ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr